

# Compte rendu de la journée académique EVS

5 janvier 2011

## L'accompagnement de l'élève : une démarche éducative cohérente

### Atelier 1.

Quelles formes de personnalisation de l'aide ?

#### Trinôme d'animation

M.O. Curnelle Principal adjoint collège Victor Hugo Narbonne

Mme Dubernet Cpe Lycée Diderot

Mme A.Duffourg Professeur documentaliste

#### Rapporteur/secrétaire

Mme A.Duffourg

#### Expertise ou témoignage sollicité

-Le dispositif SAS au Collège Victor Hugo présenté par M.O. Curnelle Principal adjoint collège Victor Hugo Narbonne

-Tutorat des élèves de 6<sup>ème</sup> par des élèves de troisième et Internat au collège de Cuxac-Cabardès présenté par la CPE du Collège

#### 1. Le dispositif SAS

Il existe depuis 3 ans mais a été stoppé en 2009-2010. Ces trois années permettent d'avoir un recul intéressant et une évaluation.

Il se met en place à partir de janvier, le premier trimestre permettant le diagnostic. On travaille sur 3 objectifs avec les élèves décrocheurs : valoriser les savoirs acquis, favoriser un processus de résilience, s'appuyer sur le projet d'orientation de chaque élève.

Les principes sont les suivants : maintien dans la classe ordinaire à temps partiel pour les disciplines dans lesquelles ils n'ont pas complètement décroché, dispositif permettant un travail sur l'estime de soi (les élèves décrocheurs sont tuteurs d'élèves de 6<sup>ème</sup> et assistent leurs propres professeurs dans ces classes, initiation au chinois et calligraphie) et stage en entreprise une semaine par mois selon les élèves.

Innovation en 2011 : le stage pourrait être fait pendant trois jours chez le patron choisi par les élèves, deux jours chez un patron imposé.

#### Questions/situations /problèmes soulevés

1. Pourquoi le dispositif a-t-il connu une interruption ? L'interruption est due à un manque de moyens. Le Sas fonctionne en partie avec des HSE qui ne sont pas constantes.

2. Qu'en est-il de la contribution du personnel de vie scolaire et du professeur documentaliste ? Le CPE participe au diagnostic, assure le suivi et met du lien entre les intervenants : il est garant de la cohérence du dispositif et est l'interlocuteur de l'enfant, de la famille, des professeurs.

Le rôle du professeur documentaliste est à travailler mais l'emploi du temps de l'élève prévoit des temps de recherche sur l'orientation au CDI.

3. Qu'en est-il du suivi du dispositif en dehors de l'établissement ? Un contrat est établi et signé avec les familles. Rencontres avec les parents au cours desquelles des choses positives sont dites.

#### 2. Le tutorat des élèves de sixième par les élèves de troisième et l'internat

Le tutorat est établi dans le cadre d'un projet autour de la santé, du sport et de l'alimentation et de la liaison CM2/6<sup>ème</sup> et ceci très tôt dans l'année. Le tutorat lie la classe de troisième et facilite l'intégration des élèves de CM en sixième.

A l'internat un AED est désigné comme référent par niveau et l'élève bénéficie au quotidien de cette proximité avec l'adulte.

#### Questions/situations /problèmes soulevés

Ne serait-il pas plus pertinent d'établir un partenariat CM2/4<sup>ème</sup>, ainsi à leur arrivée au collège les nouveaux sixièmes connaîtraient leurs tuteurs ? Réflexion en cours. Quelle évaluation possible autre que qualitative ?

**Atelier 2.**

**Comment accompagner les élèves hors l'école et comment mieux prendre en compte et accompagner les parents ?**

**Trinôme d'animation**

M.F.Barthélémy Principal adjoint collège Georges Brassens Narbonne

Mme Marino Cpe Collège Victor Hugo

Mme ML. De Capella documentaliste au CDDP de Carcassonne

**Rapporteur/secrétaire**

Mme A.Duffourg

**Expertise ou témoignage sollicité**

-ABP 21 et Maison des potes, associations narbonnaises présentent leur action

-M.Delgado, principal du collège Jules Verne à Carcassonne présente la maison des parents et la mallette.

**1. ABP 21**

Ce sont des éducateurs de rue qui ont aussi un local en centre-ville et ils s'adressent aux jeunes de 11 à 25 ans ainsi qu'à leurs familles. Le suivi de la scolarité est une de leurs priorités. Leur connaissance des enfants et des problématiques de chacun vient d'un travail en partenariat avec les institutions et les autres associations. Les éducateurs font aussi des interventions au domicile et proposent un soutien à la parentalité. Ils travaillent selon le principe de la libre adhésion de celles-ci.

Exemple des exclusions d'élèves du collège : les éducateurs peuvent favoriser le dialogue avec le collège en complétant le travail d'explicitation de la sanction déjà fait par l'établissement.

A ce sujet intervient M. Delgado pour évoquer le travail de « Couleurs citoyennes » association carcassonnaise qui a recruté un travailleur social qui œuvre sur le sens (et le rendu) de la sanction. Il s'agit ainsi de mieux comprendre et de prévenir la récidive. Un compte rendu écrit de ce qui s'est passé est fourni à l'établissement.

**2. La maison des potes**

Le vendredi matin est instituée au collège la permanence d'une éducatrice qui rencontre les enseignants. Ceux-ci font appel à elles lorsqu'ils rencontrent une difficulté avec un enfant. Elle s'occupe des contacts avec les parents lorsque ceux-ci sont difficiles à joindre et « explique » le collège, son vocabulaire et ses codes (punitions, sanctions, lecture des bulletins) dans le cadre d'un débat.

Le rôle des associations est capital pour faire le lien avec les familles qu'on ne voit jamais. Il s'agit de créer selon Pierre Périer un « halo » de confiance.

**3. M.Delgado, maison des parents et mallette des parents**

Rappel du Séminaire ZEP au collège Las Cazes à Montpellier et de la conférence de P.Périer. Celui a rappelé les différentes logiques qui régissent le rapport des parents à l'école : logique de confiance pouvant virer à la défiance, logique critique et logique de défense identitaire. Il faut effectivement travailler sur la continuité des savoirs de l'école dans l'espace domestique. Le mot clé pour cela est « explicitation ».

Ainsi le collège Jules Verne revendique les parents dans l'école et a aménagé en récupérant un logement de fonction (accord du conseil général) et avec la politique de la ville une maison d'accueil des parents. Le séjour permet leur accueil lors de rendez-vous autour d'une collation. Des permanences sont effectuées par les parents, les médiatrices des associations et des centres sociaux. Des formations diplômantes sont proposées aux parents volontaires comme celle des gestes de premier secours qui exige une totale assiduité. On prévoit aussi une formation à l'informatique personnalisée qui tient compte des besoins et des connaissances de chacun ainsi qu'une formation à la responsabilité parentale au cours de laquelle une troupe de théâtre joue/rejoue avec les parents des situations de la vie quotidienne. Des soirées sont organisées pour débattre des difficultés de l'adolescence (invitation d'un pédopsychiatre). D'autres thèmes de débat sont prévus : responsabilité parentale, connaissance de l'internet

Certains établissements ont reçu la mallette des parents (qui est l'émanation d'expérimentations menées dans l'Académie de Créteil) qui met en avant ce besoin d'information et de formation des familles.

**Questions/problèmes soulevés**

Qu'en est-il de l'adhésion et de la participation des enseignants ?

Qu'en est-il des budgets de fonctionnement ?

**Les ateliers 1 et 2 ont fusionné.**